

Sous-section 2.—Ministères provinciaux de l'Agriculture*

Ile du Prince-Edouard.—Le Ministère de l'Agriculture est administré par un Ministre assisté d'un sous-ministre, d'un inspecteur de l'industrie laitière, d'un pathologiste et vétérinaire, d'un adjoint pour les questions relatives au sol, de deux représentants de comté, d'un surintendant des cercles féminins et son assistant.

Le gouvernement vient en aide à l'agriculture en encourageant la vente en coopérative des produits agricoles, en veillant à l'avancement de l'industrie animale, en encourageant les expositions, en défrayant partiellement le coût de la pierre calcaire moulue, en encourageant la production et l'écoulement des fruits sauvages, la formation de cercles de jeunes fermiers et de jeunes fermières et autres initiatives destinées au progrès de l'agriculture en général.

Depuis le début de la guerre, une importance particulière est accordée à l'industrie du bacon et aux industries laitière et avicole, avec le résultat que la production de ces industries a atteint un niveau très élevé. Des programmes spéciaux ont été arrêtés pour encourager ces branches particulières de l'industrie agricole et augmenter la production de pommes de terre de semence.

Nouvelle-Ecosse.—Les programmes agricoles de la Nouvelle-Ecosse sont administrés par le Ministère de l'Agriculture et des Marchés. Les bureaux du Ministre, du directeur des marchés, du statisticien et surintendant de l'immigration, du directeur de la publicité, du préposé aux produits forestiers et de la Commission de l'exposition provinciale sont situés à Halifax. Plusieurs des techniciens, de même que la Commission de l'établissement sur la terre, sont installés au collège agricole de Truro. Les divisions du Ministère comprennent: service d'extension; sociétés, associations et expositions agricoles; industrie laitière; aviculture; bétail; entomologie et botanique; agronomie; élevage; sols et engrais; horticulture, apiculture, pathologie animale; génie agricole; cercles féminins.

Nouveau-Brunswick.—Les divisions du Ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick sont les suivantes: sociétés d'élevage et d'agriculture; industrie laitière; amélioration des troupeaux; sols et cultures; aviculture; horticulture; cercles féminins; extension; industrie, immigration et établissement sur la ferme; économie agricole; apiculture; génie agricole; fourrures; syndicats de crédit et coopératives.

Québec.—Le Ministère de l'Agriculture du Québec comprend les branches suivantes: économie rurale; extension; élevage; horticulture; économie agricole; information et recherches. Chaque branche se subdivise en sections dont chacune s'occupe de problèmes particuliers. Le Ministère exerce aussi son activité dans plusieurs autres domaines tels que la Commission du crédit agricole, la Commission de l'irrigation; la Commission de l'industrie laitière et les concours du mérite agricole pour jeunes fermiers et fermiers plus âgés. Font aussi partie du personnel du Ministère un entomologiste et un botaniste provinciaux.

La coopération est le mot d'ordre en vue de l'amélioration de l'agriculture dans la province. Elle se traduit par 462 coopératives agricoles, 93 sociétés agricoles, 668 cercles de fermiers, 136 cercles de jeunes fermiers et 850 cercles de fermières.

Trois collèges agricoles donnent un enseignement qui conduit au degré de B.S.A.; il y a en outre 17 écoles d'agriculture secondaires et six orphelinats agricoles.

Ontario.—Le Ministère de l'Agriculture de l'Ontario comprend les branches suivantes: statistiques et publications; sociétés agricoles et horticoles; bétail, cercles

* Pour les publications des ministères provinciaux de l'Agriculture, voir à l'index "Publications des gouvernements provinciaux".